



**DECISION n° 2021/132**

**Portant délégation de signature du directeur général par intérim  
A Monsieur Enzo Béniféi**

**JE SOUSSIGNE** : Monsieur Slimane Bouakil directeur général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommé à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 28 octobre 2021 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;  
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1736 du 29 décembre 2014 et n°2021-1061 du 06 août 2021 ;  
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination du directeur général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;

**DECIDE**


**ARTICLE 1** : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Enzo Béniféi ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

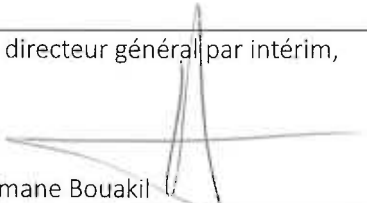
**ARTICLE 2** : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Monsieur Slimane Bouakil, directeur général par intérim, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

**ARTICLE 3** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 5 novembre 2021.

A Lille le 4 novembre 2021.

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,  
  
Enzo BENIFEI  
2021.11.04  
16:10:46  
+01'00'  
Enzo Béniféi

Le directeur général par intérim,  
  
Slimane Bouakil

DELEGATIONS FAITES A ENZO BENIFEI

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	<b>La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge</b>
Affaires générales et correspondances	<b>La signature des significations d'huissiers</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des bordereaux de suivi des déchets</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des souscriptions et résiliations d'abonnement pour l'eau, l'électricité, le gaz ainsi que les demandes et commandes de débranchement et de déconnexion de réseaux et les attestations de travaux des concessionnaires</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre</b> (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites. ...)
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des courriers pour les levées de séquestre</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des feuilles de présence opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience</b>
Commande publique et activité opérationnelle	<b>La signature des procès-verbaux de réception de travaux</b>